

Rapport de la Haute Autorité de la CECA sur la situation du marché de l'acier (18 juillet 1953)

Légende: Dans ce rapport de synthèse, Tony Rollman, directeur de la division Marché à la Haute Autorité de la CECA, fait le point sur la production et sur les niveaux de prix des produits métallurgiques au sein des Six pour la période 1952-1953.

Source: Fondation Jean Monnet pour l'Europe, [s.l.]. Archives Jean Monnet. Fonds AMH. 21/1/13.

Copyright: (c) Fondation Jean Monnet pour l'Europe et Centre de recherches européennes, Lausanne

URL:

http://www.cvce.eu/obj/rapport_de_la_haute_autorite_de_la_ceca_sur_la_situation_du_marche_de_l_acier_18_juillet_1953-fr-c5083070-5b25-479f-a6df-5be9f44a7f18.html

Date de dernière mise à jour: 02/12/2013

Rapport sur la situation du marché de l'acier au 18 juillet 1953

Depuis le mois d'octobre de l'année dernière les rentrées de commandes dans l'ensemble de la Communauté (à l'exception des Pays-Bas où les chiffres ne sont pas connus) sont inférieures aux expéditions.

	Expéditions 000 t	Rentrée de nouvelles commandes 000 t
1952 : Octobre	2808	2267
Novembre	2547	2256
Décembre	2605	1685
1953 : Janvier	2431	2065
Février	2224	1718
Mars	2544	1820
Avril	2399	2002
Mai	2267	1684
Juin	2250 (estimé)	1897

Les carnets de commandes, c'est-à-dire les commandes restant à exécuter, ont diminué de fin septembre 1952 à fin juin 1953 de plus de 11 millions de tonnes à moins de 7 millions, soit de 40 % environ.

L'évolution dans les différents pays a été la suivante :

	Carnet au 30.9.52 000 t	Carnet au 30.6.53 000 t
Allemagne	5300	2900
Belgique	1000	600
France	4500	2500
Italie	466	400
Luxembourg	523	340
	<hr/> 11789	<hr/> 6740

Un calcul théorique donnerait le degré d'occupation suivant :

Allemagne	3 mois
Belgique	2 "
France	3 "
Italie	2 "
Luxembourg	1½ "

mais un calcul de ce genre ne tient pas compte de la partie relativement importante du carnet qui pour une raison ou pour une autre est suspendue et ne peut être laminée. Il ne tient pas compte non plus des variations selon les entreprises à l'intérieur d'un pays ni des variations selon les différents produits à l'intérieur d'une même entreprise. En réalité la situation est moins bonne que ne semblent l'indiquer les degrés d'occupation théoriques calculés plus haut.

D'après les déclarations faites par le délégué néerlandais dans la réunion du 15 juillet, la situation du carnet de commandes aux Pays-Bas ne donnerait pas lieu pour le moment à des soucis, mais il a tenu à préciser que la situation relativement satisfaisante est due à de fortes commandes pour les constructions navales et à un gros contrat pour les Etats-Unis d'Amérique, deux éléments qui n'ont que des attaches faibles avec la conjoncture générale. Si on fait abstraction de ces deux sources de commandes, le marché néerlandais est aussi faible que les autres marchés de la Communauté.

La persistance de la faiblesse des rentrées de nouvelles commandes et la longueur de la durée de cette situation sembleraient indiquer que la conjoncture économique générale n'est pas étrangère à cette faiblesse du marché de l'acier et il ne semble pas douteux que tel soit le cas. D'autre part la fermeté relative du marché de l'acier aux Etats-Unis et au Royaume-Uni permet de supposer qu'il y a d'autres raisons.

En effet, dans le plus grand marché individuel de la Communauté, l'Allemagne, l'indice de la production industrielle est en augmentation ainsi que l'indice des nouvelles rentrées de commandes des industries de transformation, c'est-à-dire des consommateurs d'acier. Sur la base de 100 pour l'année 1936, les indices de production ont été :

	Janvier 1953	Mai 1953
Transformation de l'acier	82	111
Construction de machines	165	190
Industrie de véhicule	99	171

L'industrie du véhicule a dépassé la moyenne de 1952 et l'industrie de la construction mécanique se trouve également en course ascendante.

Tous ces indices de production, et surtout la reprise des nouvelles commandes à ces industries indiquent la solidité fondamentale d'une demande à court terme, demande qui est cependant absente du marché.

Sans être aussi prononcée dans les autres pays de la Communauté, la situation est à peu près la même : rythme satisfaisant de la production industrielle et absence de demandes.

Dans les pays tiers et surtout à la grande exportation il est plus difficile de sonder la base de la demande future mais la même politique d'abstention peut être constatée.

Il ne semble pas y avoir de doute que lorsque la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier était devenue une certitude, les acheteurs des pays importateurs de la Communauté, les Pays-Bas et l'Italie, avaient en même temps la certitude que les doubles prix devaient disparaître le 10 mai 1953. Or, en août/septembre de l'année dernière ces deux pays payaient encore les laminés marchands \$ 130 la tonne alors que le prix intérieur belge par exemple était de \$ 84. – Il est compréhensible que ces acheteurs attendaient le 10 mai 1953 pour acheter et vivaient sur leurs stocks en attendant. De même les pays tiers s'attendaient à du nouveau lors de l'établissement du Marché Commun et de la politique générale qui s'en suivait. Ils attendaient et achetaient peu. C'est ce que révèlent les tableaux sur les nouvelles inscriptions de commandes donnés plus haut.

Lors de l'établissement du Marché Commun et de la publication des nouveaux barèmes de prix, la pénétration de la publicité des barèmes fut lente, les possibilités d'alignement sur le barème d'un autre furent un élément tellement nouveau que les vendeurs et les acheteurs mettaient du temps avant d'en saisir toutes les possibilités. La clarification du marché qu'on avait attendue de la publication des barèmes était en réalité une accumulation de possibilités nouvelles et inédites qui fit hésiter à nouveau acheteurs et vendeurs.

Les nouveaux barèmes de prix représentaient pour certains pays une augmentation des prix réelle, pour d'autres une réduction des prix de base et une augmentation des extras. Même si pour l'ensemble de la Communauté le bilan se soldait en une légère baisse, une partie des acheteurs se trouvait en face d'une augmentation réelle et ne voyait que cela. Consultés par la Haute Autorité, les utilisateurs mettaient évidemment l'accent sur les cas de hausse et passaient sous silence les cas de baisse. En attendant la consultation annoncée par la Haute Autorité et dans l'espoir d'obtenir de celle-ci une baisse, on n'achetait pas. La politique d'abstention continuait. Certaines déclarations de la Haute Autorité furent interprétées par les acheteurs comme l'annonce d'une baisse et les confirmaient dans cette attitude d'abstention. Lorsque le Gouvernement fédéral de Bonn annonça à la presse qu'une baisse des prix devait intervenir en Allemagne, c'était une nouvelle confirmation pour les acheteurs que leur politique d'abstention était justifiée. La communiqué publié par le Gouvernement de Bonn à la fin de la réunion apporte enfin une note de stabilité

en disant :

"les décisions prises serviront à apporter au marché une stabilité définitive"

mais en même temps le D.P.A. publie une note disant :

"le Président de la Haute Autorité aurait exprimé son opinion que les prix de l'acier dans la Communauté seraient assez élevés. Il semblerait que M. Monnet aurait l'intention de provoquer dans les autres pays de la Communauté des discussions similaires (à celles de Kissinger)".

La situation est telle aujourd'hui que si la demande qui existe réellement est retenue artificiellement encore pendant un certain temps, des hauts-fourneaux seront bouchés, probablement dès la fin de ce mois, puisqu'il n'y a plus assez de commandes pour maintenir le rythme de production actuel. Dans un marché faible une baisse de prix ne ferait que tarir les quelques commandes qui sont encore placées, car on interprétait cette baisse comme l'avant-coureur de nouvelles baisses.

Le fait de savoir si le niveau des prix de l'acier dans la Communauté est trop élevé ou ne l'est pas n'est pas l'objet du présent rapport et demanderait d'ailleurs une étude très fouillée, avant de pouvoir se prononcer en connaissance de cause. Sauf pour les tôles, il a été dit dans une note antérieure que les prix de la Communauté étaient dans la ligne des prix américains, où les surprix sont sensiblement plus élevés que les surprix de la Communauté. Depuis lors, les prix américains ont été augmentés de \$ 4.40 à \$ 5.50 la tonne. Il est vrai que les prix anglais sont moins chers, mais il est vrai également que les prix anglais sont influencés par des subsides de toutes sortes qui en font des prix artificiels d'un point de vue économique.

D'après les données actuelles du marché on peut conclure à des besoins qui ne se manifestent pas pour des raisons psychologiques. Devant le danger de chômage qui est imminent et qu'on ne manquera pas d'imputer aux rumeurs non démenties par la Haute Autorité, il est nécessaire d'apporter au marché le climat de clarté et de stabilité dont il a un besoin urgent.

Même si pendant la période des vacances il ne faut pas s'attendre à une reprise d'activité, il est permis de s'attendre à cette reprise au mois de septembre pour le cas où les incertitudes relatives aux prix disparaîtront du marché.

T. Rollman